

RÈGLEMENT GRAPHIQUE
PLAN LOCAL D'URBANISME
SAINT-LEU

Planche n°4



Document conforme à la délibération arrêtant le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Leu

Le Maire
Bruno Domen

PRESCRIPTIONS PARTICULIÈRES

----- Limite des 50 pas géométriques

..... Recul du trait de côte

..... Recul du trait de côte avec prise en compte du changement climatique

LIMITATION DE LA CONSTRUCTIBILITÉ

PPR (R) : Principe d'interdiction

PPRI Principe de prescription (B2)- Aléa moyen

Dérogation à l'amendement Dupont ramené à 40 mètres

SECTEURS DE PROJETS

Emplacements Réservés

Périmètre comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)

ÉLÉMENTS DE PROTECTION AU TITRE DU PATRIMOINE NATUREL

Espace Boisé Classé (EBC)

Éléments du patrimoine naturel préservés au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme

ÉLÉMENTS À PROTÉGER POUR DES MOTIFS D'ORDRE CULTUREL, HISTORIQUE OU ARCHITECTURALE

★ Éléments du patrimoine bâtis préservés au titre de l'article L. 151-19 du Code de l'Urbanisme

DÉLIMITATION DES ZONES

> ZONES URBAINES "U"

Ua : Secteurs du centre-ville

Ua1 : Secteurs agglomérés autour du centre-ville

Ua2 : Secteurs urbains du Lagon où les hauteurs sont limitées

Ub : Secteurs du pôle secondaire Piton

Ub1 : Secteurs agglomérés autour du pôle secondaire de Piton

Ub2 : Secteurs moins denses pôle secondaire Piton

Uc : Secteurs des bourgs de proximité

Ud : Secteurs ruraux habités

Ut : Secteurs destinés au développement touristique

Up : Secteur dédié aux activités portuaires

Uep : Secteurs destinés aux équipements publics et d'intérêt collectif

Ue1 : Secteurs destinés aux activités économiques industrielles et artisanales (hors commerce)

Ue2 : Secteurs destinés aux activités commerciales

Ue3 : Secteurs destinés aux activités industrielles, services, artisanales et commerciales

Ue4 : Secteurs destinés au développement tertiaire

> Zones À Urbaniser "AU"

1AU1 : Zone d'urbanisation future destinée à l'habitat du secteur Saint-Leu-Océan

1AU2 : Zone d'urbanisation future destinée à l'habitat secteur Grand Fond

1AU3 : Zone d'urbanisation futuredestinée à l'habitat secteur Piton Saint-Leu

1AUd : Zone d'urbanisation future destinée à l'habitat

1AUt : Zone d'urbanisation future destinée aux activités touristiques

1AUe : Zone d'urbanisation future destinée aux activités économiques de Pointe-des-châteaux

2AUh : Réserve foncière pour une zone à vocation habitat et équipement à Piton-Saint-Leu

2AUe : Réserve foncière pour une zone d'activités économiques à Piton-Saint-Leu

> Zones Naturelles "N"

Npnr : Secteurs au sein du périmètre du Parc Naturel Régional de la Réunion

Nerl : Secteurs naturels remarquables du littoral

Nsc : Secteur naturel du site classé

Nbio : Secteurs naturels correspondant aux réservoirs de biodiversité et aux corridors écologiques

N : Zone naturelle

> Zones Agricoles "A"

A : Zone agricole constructible pour les activités agricoles

Apf : Secteurs agricoles de protection forte

